

## POLITIQUE DE CONTROLE DES FRAUDES

### 1. OBJECTIF

Le GROUPE ILTOM a une politique de tolérance zéro vis-à-vis des comportements frauduleux et un fort engagement aux hautes normes éthiques exposées dans le Code de déontologie d'Entreprise. On attend des personnes concernées par cette politique ("la Politique") qu'elles partagent cette attitude et cet engagement.

Le GROUPE ILTOM promeut le comportement organisationnel cohérent en fournissant des directives et assignant des rôles et des responsabilités dans la prévention, la détection et l'enquête de fraudes potentielles et réelles contre le GROUPE ILTOM.

Cette Politique est établie pour renforcer la conscience et la connaissance de risque de fraude et améliorer le système de commande interne pour la prévention et la détection de fraudes.

### 2. PÉRIMÈTRE

La Politique s'applique à tous les salariés du GROUPE ILTOM, ainsi qu'aux consultants, fournisseurs, contractants, aux clients et aux autres parties prenantes de l'entreprise.

### 2. DÉFINITION DE FRAUDE

La fraude est définie comme n'importe quel acte illicite et intentionnel caractérisé par la duperie, la dissimulation, ou la violation de la confiance, commise dans le but d'obtenir un avantage non autorisé et injuste et/ou un dommage vis-à-vis du GROUPE ILTOM, principalement par :

- le détournement d'Actif ;
- les fraudes Commerciales ;
- la corruption ;
- les déclarations frauduleuses et déformations.

### 3. SYSTÈME DE RAPPORT ET CONFIDENTIALITÉ

On attend des parties prenantes de toute l'entreprise qu'elles rapportent leurs soupçons de fraudes potentielles ou des irrégularités au département concerné > > > [sicurezza@iltom.it](mailto:sicurezza@iltom.it)

Toutes les informations reçues, aussi bien que l'identité de l'individu faisant un rapport seront traitées de la façon la plus confidentielle possible ; quiconque rapportera une activité frauduleuse, soupçonnée ou connue, sera protégé par l'Entreprise de toutes actions possibles de représailles.